



**PREFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R32-2025-084

PUBLIÉ LE 17 FÉVRIER 2025

# Sommaire

## **Chambre de Commerce et d'Industrie Hauts-de-France /**

R32-2025-02-12-00004 - DS AJ Cession CUD (1 page)

Page 3

R32-2025-02-12-00005 - DS AJ Cession DAUDRUY (1 page)

Page 4

## DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment son article 2.2.8,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 27 juin 2024 portant sur la délégation de compétences au Président,
- Vu la délibération du Bureau de la CCI de région Hauts-de-France en date du 5 novembre 2024 approuvant la cession à la Communauté Urbaine de Dunkerque de la parcelle cadastrée 460 AV 112 à Dunkerque,

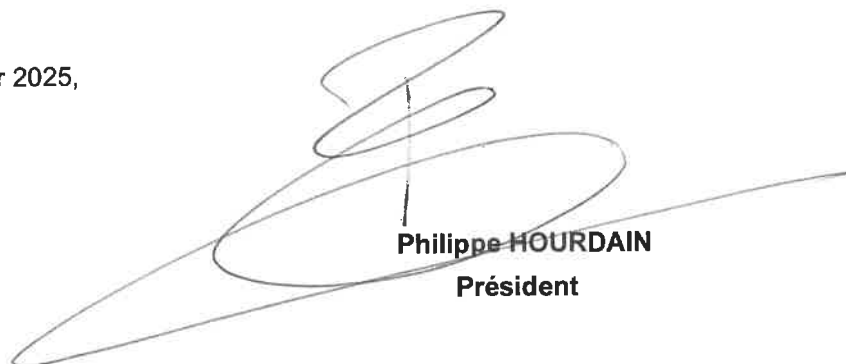
Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

### Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur Arnaud JANSEN**, Directeur Immobilier de la CCI Littoral Hauts-de-France, à l'effet de signer l'acte notarié relatif à la cession à titre gratuit, au profit de la Communauté Urbaine de Dunkerque, de la parcelle cadastrée 460 AV 112 sise à Dunkerque.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 12 février 2025,



**Philippe HOURDAIN**  
Président

## DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment son article 2.2.8,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 27 juin 2024 portant sur la délégation de compétences au Président,
- Vu la délibération du Bureau de la CCI de région Hauts-de-France en date du 5 novembre 2024 approuvant la cession à la société ETS CH DAUDRUY VAN CAUWENBERGHE ET FILS de la parcelle cadastrée 460 AV 114 à Dunkerque,

Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

### Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur Arnaud JANSEN**, Directeur Immobilier de la CCI Littoral Hauts-de-France, à l'effet de signer l'avant-contrat et l'acte notarié relatifs à la cession, au profit de la société ETS CH DAUDRUY VAN CAUWENBERGHE ET FILS, ou de toute personne morale qui se substituerait à elle, de la parcelle cadastrée 460 AV 114 sise à Dunkerque, pour un montant de mille euros hors taxes et hors droits (1 000 € HT/HD).

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 12 février 2025,



Philippe HOURDAIN  
Président